

MUSEE 73.13.16.
DE
RENNES

Ces locaux de culte représentent une réalisation très nouvelle. Leur conception, leur technique sont audacieuses, et ne sont guère contestées. De tous côtés, on s'y intéresse : des visiteurs, des techniciens sont venus, non seulement de diocèses de l'Ouest, mais de l'agglomération parisienne, d'Allemagne. Un journal suisse en a parlé. L'initiative était hardie. Les premiers résultats semblent très encourageants.

MAIS...
...voici, en millions d'anciens francs, la situation financière qui en résulte :

Dépenses :		Recettes	
- 15 centres précédents	1 250	- Participations à la charge des paroisses et œuvres intéressées	434
- 7 nouveaux centres	662	- Bancs et chaises	95
- Frais financiers et divers	316	- Collectes de Noël	324
		- Diverses autres ressources	325
Total	2 228	Total	1 178

Différence : 1 MILLIARD CINQUANTE MILLIONS AF représentant le montant de la dette à amortir par annuités estimées (frais financiers compris) à **95 MILLIONS AF PAR AN** pendant 20 ans environ.
C'est dire que, **dans notre diocèse aussi, le MAINTIEN des nouveaux centres de culte dépend** et dépendra encore très longtemps de la **générosité constante** des fidèles.
La **quête de Noël** reste, et restera, l'une des principales ressources permettant de faire face aux annuités.
En 1970, cette collecte a produit **51 MILLIONS ET DEMI AF** contre 50 millions et demi en 1969.
Cette année, à Noël 1971, en raison surtout du vaste programme qui vient de s'achever, chacun comprendra qu'il est nécessaire d'augmenter encore largement sa participation habituelle.

D'avance Merci.

COMMENT DONNER ?

- En remettant vos dons, de préférence sous enveloppe, à la quête du jour de Noël.
- En faisant parvenir directement vos dons au **C.C.P. 2003-29 « Office Diocésain des Nouvelles Paroisses - 3, Contour de la Motte »**, etc. Si vous le désirez, il vous en sera accusé réception pour vos déclarations fiscales. Vous avez en effet la possibilité de déduire ces dons à concurrence de 0,50 % de votre revenu global net imposable, ou de 1 ‰ du montant de votre chiffre d'affaires réalisé.
- **L'Association Diocésaine - 3, Contour de la Motte à Rennes (Tél. 30-52-80)** est habilitée à recevoir legs et donations et pour la partie logement des presbytères - par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce de Rennes et sous son contrôle - le 1 % de participation des employeurs à l'effort de construction à raison des traitements et salaires payés au personnel à partir de dix employés. L'Association Diocésaine envoie sur demande la note de renseignements précisant les modalités du versement du 1 %.

Photographies - M. Bourhis - M. Pegeault I. C. D. N.

Feuillet de l'office diocésain des nouvelles paroisses destiné à encourager les dons des fidèles, 1970, coll. Musée de Bretagne

Référence du document reproduit :

- **Feuillet de l'office diocésain des nouvelles paroisses**
Feuillet de l'office diocésain des nouvelles paroisses. 1970. Musée de Bretagne.
973.0013.16
Musée de Bretagne (Rennes) : 973.0013.16

IVR53_20233505336NUCA
(c) Musée de Bretagne
tous droits réservés